

Le 8 juin 2012

**Par messagerie**

Me Stéphanie Lussier  
10127, rue D'Iberville  
Montréal, Québec  
H2B 2T7

Me Éric Fraser  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

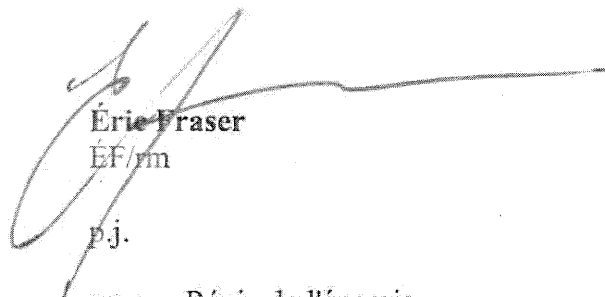
**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013  
Dossier Régie: R-3776-2011  
Notre dossier : R045294 FE

---

Chère consœur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 48 535,51 \$ en paiement des frais de participation de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2012-058 rendue par la Régie de l'énergie, le 24 mai 2012.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser  
ÉF/m

P.J.

c.c.: Régie de l'énergie